

Du 10e jour Septembre an mil huit cent trente-trois, à sept heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Jean Bernaudin Moutte
Age de trente ans, né à la Garde
Profession de Cultivateur domicilié à la Garde
Fils de Jean Moutte de fin Nicolas Moutte de fin Nicolas Moutte

N. 11

Et de Marie Victoire Meunard
Agee de vingt deux ans, née à la Garde
Profession de fille, épouse de Jean Antoine Meunard

Les actes préliminaires sont de publication de l'acte par nous et par Bouillon
Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les déclarans ont contracté prendre en mariage l'un Marie Victoire Meunard l'autre Jean Bernaudin Moutte.

En présence de Jean Louis Moutte domicilié à la Garde
Age de cinquante ans, profession de marchand
De Jean Joseph Charles Bernaudin domicilié à la Garde
Age de quarante deux ans, profession de propriétaire
De Jean Jean Louis Bernaudin domicilié à la Garde
Age de quarante ans, profession de marchand
Et de Jean Charles Lattre domicilié à la Garde
Age de quarante ans, profession de marchand

Après quoi, moi Joseph Bernard Augustin, Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par lesdits contractans et par moi Officier public, en présence de deux témoins, savoir: le sieur Jean Louis Bernaudin, et le sieur Jean Charles Lattre, et de deux autres témoins, savoir: le sieur Jean Louis Bernaudin, et le sieur Jean Charles Lattre.

Signature de Moutte, Lattre, Bernaudin, Bernaudin, Bernaudin

Du 10e jour Septembre an mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin
ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Ripert
Age de vingt huit ans, né à la Garde
Profession de Cultivateur domicilié à la Garde
Fils de Jean Ripert de fin Nicolas Ripert de fin Nicolas Ripert

N. 12

Et de Thérèse Clementine Ripert
Agee de vingt deux ans, née à la Garde
Profession de fille, épouse de Jean Antoine Ripert

Les actes préliminaires sont de publication de l'acte par nous et par Bouillon
Le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre IV du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage concernant les Droits et les Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage l'un Thérèse Clementine Ripert l'autre Jean Joseph Ripert.

En présence de Jean Louis Moutte domicilié à la Garde
Age de cinquante ans, profession de marchand
De Jean Joseph Charles Bernaudin domicilié à la Garde
Age de quarante deux ans, profession de propriétaire
De Jean Jean Louis Bernaudin domicilié à la Garde
Age de quarante ans, profession de marchand
Et de Jean Charles Lattre domicilié à la Garde
Age de quarante ans, profession de marchand

Après quoi, moi Joseph Bernard Augustin, Officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi par lesdits contractans et par moi Officier public, en présence de deux témoins, savoir: le sieur Jean Louis Bernaudin, et le sieur Jean Charles Lattre, et de deux autres témoins, savoir: le sieur Jean Louis Bernaudin, et le sieur Jean Charles Lattre.

Signature de Ripert, Bernaudin, Bernaudin, Bernaudin, Bernaudin